

Bonjour,

Aujourd'hui je sollicite votre appui pour renouveler mon mandat de représentant au comité de perfectionnement du SCCCUS. Je compte bien évidemment m'acquitter efficacement des tâches prévues dans ce comité (décrites dans le guide des élections du SCCCUS¹) mais, de plus, je m'engage à promouvoir une bonification du programme.

Mon expérience et implication

Je suis chargé de cours à forfait au sein du département de physique (Faculté des sciences) à temps plein depuis août 2005. Auparavant, depuis avril 2002, j'étais chargé de cours régulier dans ce même département. Mon implication au SCCCUS s'est intensifiée depuis juin 2013, date à laquelle j'ai intégré le conseil syndical (CS) comme représentant du département de physique de la faculté des sciences.

Notre politique de perfectionnement actuelle

La politique de perfectionnement Université-SCCCUS comporte actuellement quatre volets²: 1) Aide financière pour des activités ponctuelles de courtes durées (colloques, séminaires ou congrès : 2500 \$ par an ou 3000 \$ aux deux ans); 2) Exonération partielle des frais de scolarité relatifs aux activités faisant partie d'un programme d'études de 2e ou de 3e cycle (2000 \$ par trimestre), 3) Prêt de matériel informatique et enfin 4) un montant annuel de 200\$ pour les chargées et chargés de cours à forfait ou bien pour les non-forfaitaires mais qui enseignent au moins 6 cours par année pour l'achat de livres, l'adhésion à des associations professionnelles, etc. (voir art. 23.09 et 23.10 de notre convention collective³).

Malheureusement, nos programmes de perfectionnement peuvent paraître déficients lorsqu'on les compare aux politiques ayant cours dans d'autres universités. Pour ces raisons, il faut absolument défendre, bonifier et diversifier notre politique de perfectionnement en encourageant et en facilitant son usage à la hauteur du budget disponible.

Mes trois engagements

- Faire la promotion du programme de perfectionnement, afin que plus de chargées et chargés de cours en soient informés et puissent se prévaloir de cette disposition, à la hauteur des montants disponibles;
- Promouvoir une modification de la politique de perfectionnement afin de i) bonifier l'allocation annuelle, à la hauteur de ce qui se fait dans d'autres syndicats de chargées et chargés de cours et ii) le rendre plus accessible;
- Promouvoir une modification de la politique de perfectionnement afin d'inclure la possibilité de rémunérer le travail de rédaction et de rembourser les frais de publication dans les revues professionnelles et scientifiques des quelques chargées et chargés de cours qui font de la recherche. Cette disposition existe **dans d'autres syndicats de chargés de cours depuis longtemps** mais l'Université s'y oppose malgré la disponibilité des fonds.

Espérant votre appui, sincèrement,

Yves Grosdidier (<https://www.physique.usherbrooke.ca/grosdidier/>)

¹ https://scccus.com/wp-content/uploads/2021/10/Guide_election_comites_Aut-2021.pdf

² <https://www.usherbrooke.ca/intranet-srh/perfectionnement/demandes-de-perfectionnement/personnel-charge-de-cours-scccus>

³ https://www.usherbrooke.ca/personnel/fileadmin/sites/personnel/documents/Conventions/scccus/convention_scccus.pdf